Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir, cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : VILLE DE BOURGES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale :

RCS / SIRET |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|__|__| | Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
38° Construction d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs. Equipements culturels, sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes et moins de 5 000 personnes.	Il s'agit de la construction d'une Maison de la Culture comprenant plusieurs salles de spectacles, cinémas et restaurant et susceptible d'accueillir environ 1 500 personnes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet de Maison de la Culture est une opération majeure pour la Ville de Bourges, visant à réaliser un bâtiment innovant et performant en vue d'y reloger l'institution historique de la Maison de la Culture (statut de Scène Nationale).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

A la suite de l'arrêt d'une précédente opération de réhabilitation portant sur l'édifice historique de la Maison de la Culture, la Ville de Bourges a décidé de la création d'un nouveau bâtiment afin de répondre de manière plus adaptée aux besoins de sa Scène Nationale.

Le projet est donc porteur de fortes attentes pour la ville de Bourges et la vie culturelle de toute la région.

Il devra se faire la traduction d'ambitions spécifiques, notamment quant à :

- L'organisation interne des activités publiques et sa capacité à proposer de nouvelles formes de convivialité,
- L'ergonomie technique visant à garantir la polyvalence culturelle du lieu et sa facilité d'utilisation,
- L'identité architecturale du projet, à la hauteur du bâtiment historique de la Maison de la Culture et prenant en compte la forte visibilité de la parcelle,
- La qualité de l'insertion urbaine du projet, recherchant une intégration respectueuse des spécificités identifiées du site, et travaillant à l'animation urbaine d'un espace peu fréquenté par les piétons,
- La transition d'un édifice historique à un bâtiment innovant, conceptualisé par le passage d'une maison de la culture à un « village culturel »,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'équipementsera un lieu de diffusion artistique pluridisciplinaire et s'organisera autour de cinq pôles d'activités pour le public :

- Une grande salle de théâtre de 700 places,
- Une petite salle transformable de type « black box » de 200 places,
- Un ensemble de deux salles de cinéma de 160 et 120 places,
- Un restaurant d'environ 60 couverts,
- Une salle d'animation (100 m²).

Le bâtiment comprendra également un ensemble complet d'espaces de logistique scénique et artistique, apte à répondre à l'ensemble des exigences actuelles en matière de spectacle vivant, comprenant :

- Des espaces d'accueil des artistes (loges pour 41 personnes),
- Une salle de répétition de 400 m²,
- Un secteur administratif pour la gestion de l'équipement,
- Des espaces de stockage, de transit technique et de régie dédiés au fonctionnement scénotechnique.

Le bâtiment développera une surface d'environ 5150 m² utiles, soit une surface de plancher de l'ordre de 7200 m².

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'organisation intérieure du bâtiment sera déterminée par certains principes fondamentaux qui sont au fondement de l'identité du futur équipement :

- Un fonctionnement intérieur de « village » opérant la synergie entre les cinq pôles d'activité pour le public,
- Une zone d'accueil rayonnante et diffuse, embrassant l'ensemble des activités et favorisant la convergence des publics,
- Une permutation aisée entre les activités et une autonomisation possible de certains secteurs (cinéma et restaurant),
- Une zone logistique ergonomique distribuant directement les deux salles et simplifiant les circulations techniques,
- Un secteur d'accueil des artistes en liaison directe avec les salles et proche des espaces de gestion,
- Une salle d'animation en interface avec les espaces publics et les espaces de travail artistique.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

o Permis de construire

o Fouilles archéologiques préventives

o Etude d'impact au cas par cas éventuelle

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
o Surface de plancher	7 200 m²
o Surface utile	5 150 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Ville de Bourges

Entre la place Séraucourt et la rue Jean Bouin

Coordonnées géographiques[1] Long. 47 ° 04 39,7" N Lat. 2 ° 23 54,5" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __

Point d'arrivée : Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

ESPACES VERTS

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [X] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 18 octobre 2013

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [X] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[X]	
en zone de montagne ?	[ ]	[X]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[X]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[X]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[ ]	[X]	- Arrêté n° 2009/1/0347 portant mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département du Cher, - Arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, - Arrêtés n°2000/1/0736 à 2000/1/0789 du 10 juillet 2000 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI et PPRT approuvés
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Château d'eau de la place Séraucourt à 150 m Cathédrale de Bourges à 450 m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐ ☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐ ☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐ ☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒ ☐ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐ ☐ ☒	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☒ ☐ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☒ ☐ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☒ ☐ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐ ☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐ ☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐ ☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐ ☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐ ☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), établi dans le cadre du PLU approuvé en octobre 2013, incluait ce projet de construction de la Maison de la Culture, il ne nous semble pas nécessaire de le compléter par une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à BOURGES le, 30 MAI 2014

Signature

VILLE DE BOURGES (CHER)

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Philippe MOUSNY

Annexe 2

BOURGES

Zone concernée

Place Séraucourt

N

Date: 21/05/2014

© Ville de Bourges - DGFiP (cadastre)

0 195 390 780 m

1:16 000

Annexe 3-1

Annexe 3-2

Google

Pour restituer le niveau de détail visible à l'écran, cliquez sur le lien "Imprimer" à côté de la carte.

Annexes 4

Ville de BOURGES

Echelle: 1/2000

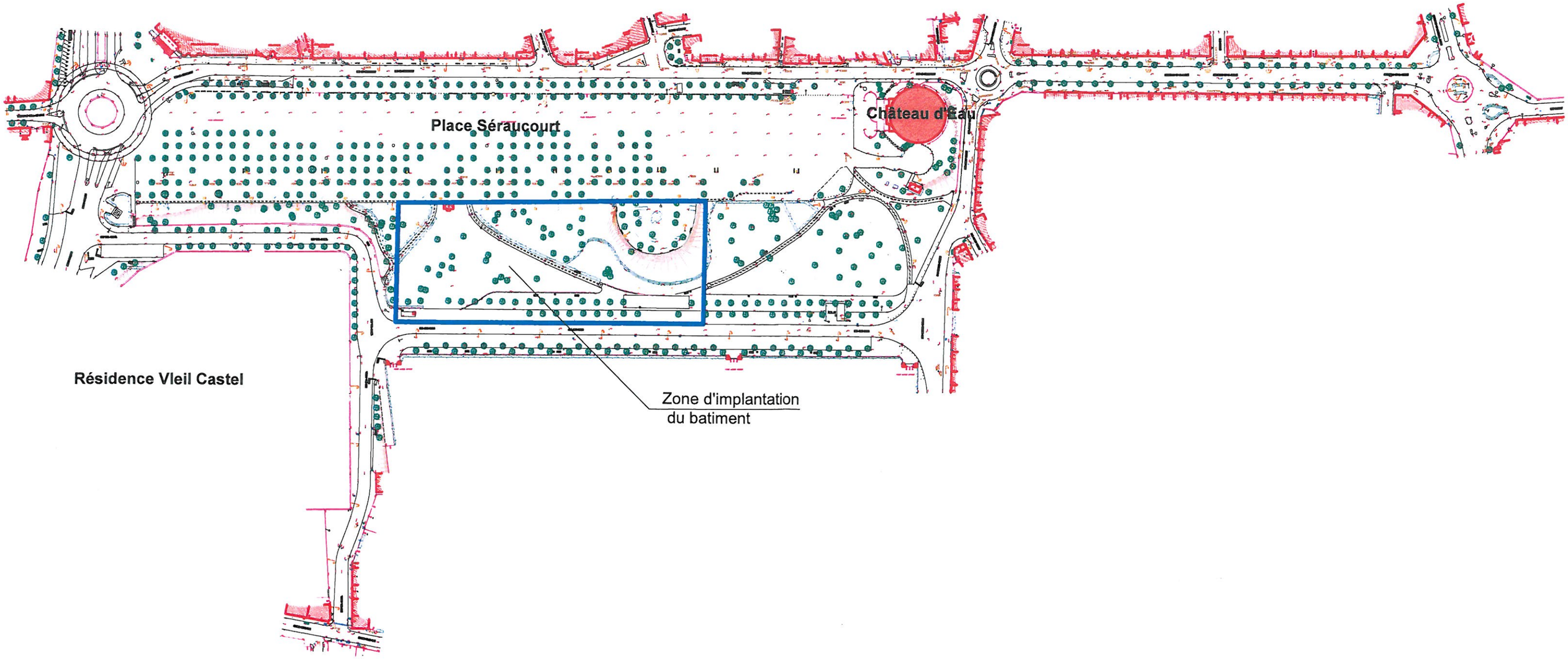

Annexe 5

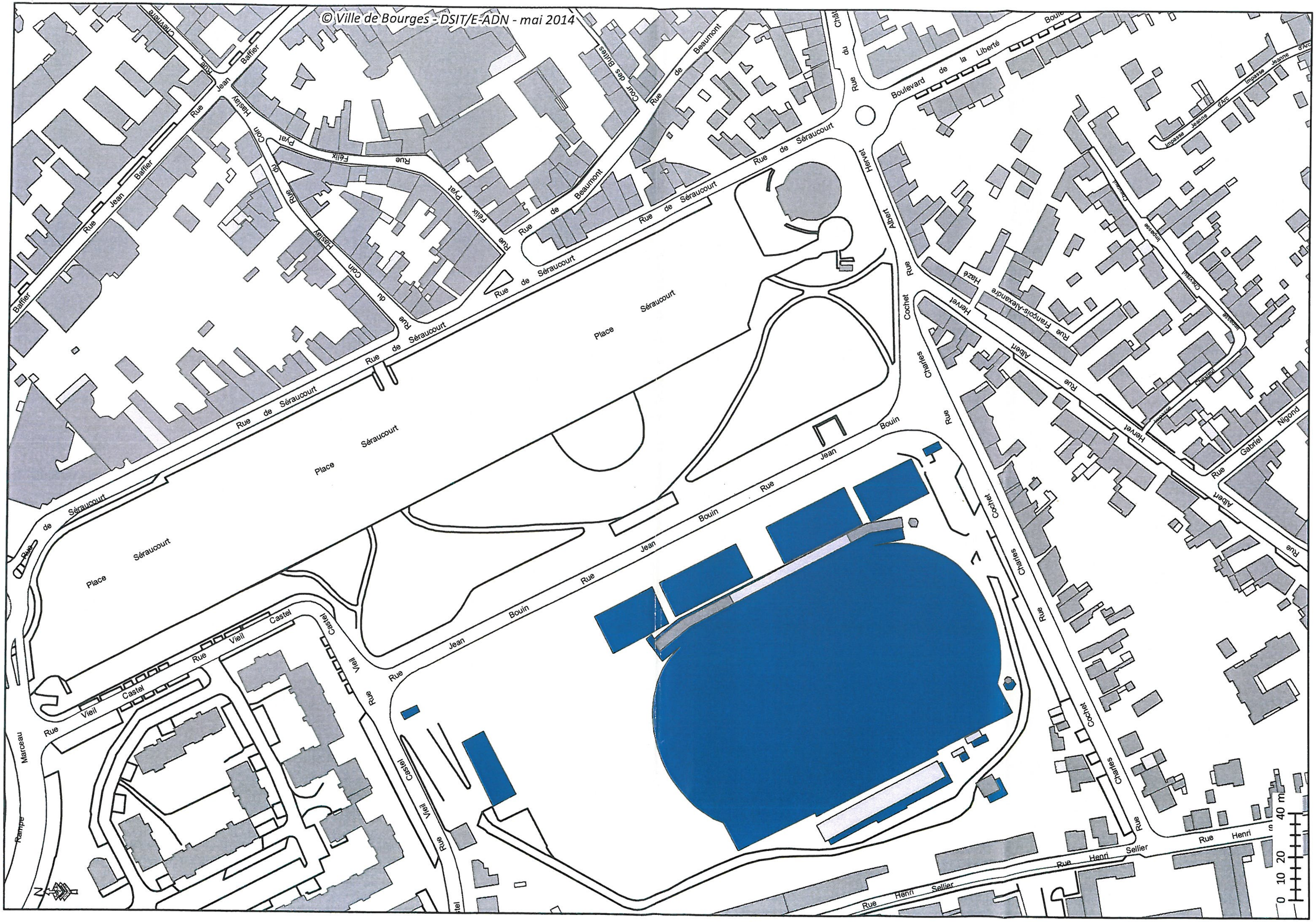
© Ville de Bourges - DSIT/E-ADN - mai 2014
Place Séraucourt
Rue de Séraucourt
Rue Jean Bouin
Rue Vieil Castel
Rue Jean Baffier
Rue Coin Haslay
Rue Félix Pyat
Rue de Beaumont
Cour des Bulles
Boulevard de la Liberté
Rue du Chât
Rue Hervet
Rue Albert
Rue Charles Cochet
Rue François-Alexandre Hazé
Rue Gabriel Nigond
Impasse Jeanne d'Arc
Rue Henri Sellier
Rampe Marceau
0 10 20 30 40 m